



Numéro 2020-02 - 18 février 2020

Cette Newsletter vous présente mensuellement les derniers développements en matière de normes IFRS

CLARIFICATION DU CLASSEMENT DES DETTES AU BILAN



L'IASB a publié des amendements à IAS 1 le 23 janvier dernier. Ils ont pour objectif de clarifier le classement des dettes au bilan en tant qu'élément courant ou non-courant. Nous illustrons ce texte avec deux exemples typiques.

[En savoir plus](#)



RÉFORME DE L'IBOR : PHASE 2 – CHAMP D'APPLICATION ÉTENDU ET NOUVELLES INFORMATIONS

Les dernières discussions de l'IASB liées à la réforme des taux de référence ont eu trait :

- au sort des tests d'efficacité après les aménagements spécifiques de la phase 1 ;
- à des amendements aux normes sur les contrats d'assurance et de location ;
- à des informations additionnelles à fournir.

[En savoir plus](#)



CONTRATS D'ASSURANCE : 5 NOUVEAUX SUJETS TRAITÉS



Dans cet article, nous faisons le point sur les discussions de janvier de l'IASB au titre de son projet d'amendements à IFRS 17, la nouvelle norme sur les contrats d'assurance.

La finalisation de ces amendements est prévue pour mi-2020.

[En savoir plus](#)



CONTRATS D'ASSURANCE : LES COMITÉS D'AUDIT DOIVENT S'EN PRÉOCCUPER DÈS MAINTENANT !

La première application d'IFRS 17 est prévue pour 2022. Dans ce contexte, les comités d'audit doivent d'ores et déjà s'organiser pour s'assurer d'une mise en œuvre appropriée.

[En savoir plus](#)



IFRS TODAY : DERNIÈRES VÉRIFICATIONS AVANT LA PREMIÈRE APPLICATION D'IFRS 16



Dans ce nouvel épisode de la série « IFRS Today » KPMG attire votre attention sur quelques points clés à avoir en tête au moment de finaliser les premiers comptes annuels intégrant les dispositions de la nouvelle norme sur les contrats de location.

[En savoir plus](#)



KPMG VOUS ACCOMPAGNE

Consultez également nos autres publications « [On en parle](#) » qui présentent [l'actualité réglementaire des sociétés cotées](#) et [actualité comptable des sociétés françaises](#).

Pour une vue d'ensemble de notre bibliothèque de [publications sur les IFRS](#), [cliquez ici](#).

Pour écouter [Radio KPMG](#), rendez-vous à tout moment sur notre [page dédiée](#) ou [téléchargez notre nouvelle application](#)

Pour toute consultation technique vous pouvez contacter notre département [Accounting Advisory](#).

EQUIPE DE RÉDACTION



Emmanuel Paret
Associé
Responsable de la
doctrine comptable
eparet@kpmg.fr



Edith Schwager
Director
Doctrine comptable
edithschwager@kpmg.fr

kpmg.fr/mediasocial



[Déclaration de Confidentialité | Mentions légales](#)

Vos données personnelles sont traitées par KPMG S.A., agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Vos données sont susceptibles d'être transférées vers un pays tiers. Ce transfert est effectué conformément à des garanties appropriées. Vos données personnelles sont conservées durant au moins trois ans.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en cliquant le lien ci-après : [l'exerce mes droits](#).

Si vous ne souhaitez plus recevoir de communication sur ce sujet, merci de bien vouloir [cliquer ici](#).
Pour ne plus recevoir aucune communication de KPMG, merci de bien vouloir [cliquer ici](#).

* «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.

© 2020 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.